

1. Déclaration d'intention (uniquement d'application dans le cadre du travail intérimaire)

Je confirme mon intention d'effectuer des missions intérimaires pour la SA Unique.

J'accepte un précompte professionnel de 25 % . Je communiquerai toutes modifications par écrit à mon agence. En cas d'occupation comme étudiant dans le contexte du contingent d'étudiant, aucun précompte professionnel ne sera retenu.

Je m'engage, en cas d'emploi, à remettre mon contrat de travail signé à Unique SA avant le début de ma mission.

Je donne mon accord pour que les contrats de travail intérimaire me soient transmis par voie électronique conformément aux dispositions de la loi sur le travail intérimaire du 24 juillet 1987, sauf si c'est techniquement impossible. Je m'engage à signer les contrats de travail électroniques au moyen de la signature électronique conformément à la loi sur le travail intérimaire du 24 juillet 1987.

J'accepte que les données relatives à mon aptitude par rapport à un risque soient reprises dans la base de données centralisée, comme prévu à l'article 14 de l'Arrêté Royal du 15 décembre 2010 fixant les mesures concernant le bien-être au travail des intérimaires.

2. Sécurité (uniquement d'application dans le cadre du travail intérimaire)

Je m'engage à :

1. M'informer sur les dispositions en cours en matière de sécurité pendant mes différentes missions et à suivre les instructions qui me sont données par la SA Unique et/ou par le client.
2. Respecter les dispositions reçues en matière de sécurité.
3. Tant pendant l'exécution du contrat qu'après l'expiration de celui-ci, à ne pas transmettre à n'importe qui, directement ou indirectement, les inventions, les méthodes, les listes des clients, les particularités, les secrets de fabrique ou les affaires propres à l'entreprise, ou à adapter ces données pour mon profit personnel. Tant pendant l'exécution du contrat qu'après l'expiration de celui-ci, à ne pas participer à des actes de concurrence déloyale. Les obligations et les abstentions telles que décrites au paragraphe ci-dessus s'appliquent tant à l'égard de la SA Unique qu'à l'égard du client.
4. Porter les équipements de protection et les vêtements de travail reçus.
5. Ne pas prendre de risques inutiles ou mettre d'autres personnes en danger.
6. Avertir immédiatement mon agence Unique et le client en cas d'accident de travail ou d'accident sur le chemin du travail, incident ou danger.
7. Ne pas effectuer de tâches pour lesquelles je n'ai pas reçu de formation ou dont je n'ai pas compris les instructions.
8. Ne pas être sous influence de drogues ou d'alcool et ne les introduire en aucun cas sur mon lieu de travail.
9. Etre d'accord que les frais de surveillance médicale pourront être mis à ma charge si je n'ai pas communiqué mon absence au moins 48 heures à l'avance à la SA Unique.

3. Privacy

Les données collectées concernant votre personne sont destinées à être utilisées par la SA Unique dans le cadre de ses activités reconnues en tant qu'agence d'emploi privée.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016 / 679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous pourrez demander et, si nécessaire, faire corriger et supprimer ces données. Vous devrez le signaler par écrit au service Marketing ou par e-mail à privacy@unique.be

J'accepte que, le cas échéant, des données à caractère personnel relatives à la santé soient traitées par la SA Unique conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016 / 679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

J'accepte que mes données personnelles soient transmises par la SA Unique, à des fins d'emploi, de gestion du personnel et d'administration des salaires, à ses clients/prospects, à des sous-traitants qui fournissent des services au nom du groupe, aux autorités et dans tous les cas où nous y sommes obligés par la loi.

Pour d'autres informations, nous vous renvoyons à notre [politique sur la vie privée](#).